



Règlement et engagements de participation aux Nocturnes des commerçants 2026

- Arrivée à partir de 15h pour « ouverture » au public à 17h : aucune voiture ne doit rester en centre-ville après 17h.
- Empruntez l'entrée de ville qui sera mentionnée dans votre dossier, pour votre installation.

(Rue du Maréchal Foch pour la place Wilson, Gay Lussac ou rue de la liberté pour place Noblat et place république)

- L'installation sur votre emplacement se fait avec votre matériel.
- Respecter les limites de votre emplacement.
- Une caution de 50€ (cinquante euros), est exigée lors de l'inscription, que vous veniez sur une ou deux dates.
- Cette caution ne sera pas encaissée. Elle vous sera restituée lors de la dernière date de présence.
- Vous vous engagez à être présent selon les modalités mentionnées dans votre dossier, il ne sera pas fait de remboursement des sommes payées sauf pour raisons médicales (sur attestation), empêchement climatique ou annulation par l'association AVEC Saint Léonard.
- Vous vous engagez à respecter ces consignes, les commerces sédentaires et les autres exposants.

Bonnes Nocturnes à tous !